

## TERRITOIRES



## Diagnostic agricole en amont d'un projet de territoire : Enjeux et perspectives

*Comment intégrer l'agriculture dans les projets d'aménagement du territoire?*

### QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités territoriales (Etat, Conseil Régional, Conseil général, Intercommunalités, Syndicats Mixtes...) ou autres structures d'aménagement de l'espace, confrontées à :

- Une procédure importante d'aménagement (création ou extension de zone d'activités, création d'infrastructure routière ou ferroviaire, projet de développement touristique).
- Une procédure de protection : espaces naturels sensibles, Natura 2000...
- Un fort développement péri-urbain ou un fort risque de déprise

### POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Analyser finement l'agriculture d'un territoire pour permettre des simulations d'évolution
- Analyser l'impact du projet d'aménagement sur la pérennité de l'agriculture du territoire
- Aider à la prise de décision stratégique en intégrant les enjeux agricoles d'un territoire

### AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Construire entre acteurs locaux une vision partagée du territoire et de son évolution
- Connaître l'activité agricole d'un territoire, sa dynamique et sa pérennité
- Repérer par anticipation le potentiel de libération de foncier du territoire
- Dans le cas d'une création de zone d'activités, mieux cerner les enjeux agricoles pour la définition du périmètre de la zone et le phasage de son remplissage

### NOS ATOUTS

- Une analyse à partir de données individuelles
- Une analyse conduite par des experts ayant une connaissance approfondie du territoire et des contraintes des exploitations agricoles
- Une implication forte des agriculteurs



## NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

La Chambre d'Agriculture réalise un état des lieux cartographié présentant les caractéristiques agricoles ainsi que les projets des agriculteurs du territoire. Cette analyse intègre le recensement des surfaces agricoles soumises à des engagements ou à des contraintes.

- **Lancement de l'étude** : formation d'un comité de pilotage, une réunion d'information auprès des agriculteurs
- **Recherche de données statistiques** : globalisées existantes
- **Collecte des données** : enquêtes individuelles en vis à vis pour le recueil des informations cartographiques et descriptives des exploitations
- **Analyse des données** dont analyse des risques pour la pérennité de l'activité agricole
- **Formalisation des résultats**, dont cartographie à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG)

*Notre méthodologie intègre une validation intermédiaire par une instance technique (organisations professionnelles agricoles) et par le comité de pilotage, ainsi qu'une réunion de restitution aux agriculteurs.*

## LIVRABLES

Rapport papier et CD-ROM, comprenant des cartes thématiques en couleurs sur fond IGN et/ou orthophotographique (photographies aériennes), notamment :

- **Carte des exploitations agricoles** : bâtiments agricoles, parcelles exploitées.
- **Carte des Projets des agriculteurs à 5 ans** (installation, succession, développement, investissement bâtiment, reconversion...)
- **Carte des Espaces Stratégiques** (surfaces pâturées, surfaces irriguées ou ayant fait l'objet de travaux de drainage)
- **Carte des Potentiels économiques des exploitations**

## NOS RÉFÉRENCES

Hautes-Chaumes (2005 : en amont de la rédaction du document d'objectif Natura 2000), Communautés de Communes de Balbigny (2010), de Feurs (2010) et Conseil Général de la Loire (2014) : en amont de projets de Zones d'Activités Différées, Sur le Jarez (2003) et Saint-Galmier (2010) : en amont d'infrastructures routières.

## CONTACT

**SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30**

### LES INTERVENANTS :

**Un chef de projet** : interlocuteur unique de la collectivité.

**Une équipe pluridisciplinaire**, en appui au chef de projet, composée :

- des ingénieurs experts en systèmes de production
- un technicien SIG
- un agriculteur référent

### DURÉE :

De **6 mois à 1 an**, selon l'étendue géographique du territoire et l'avancée du projet du client.

### TARIFS :

**Tarif et conditions de vente sur demande. Prestation largement subventionnée par les structures publiques**

### Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



**3 Implantations proches de vous :**  
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

**Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12**

**E-mail : cda42@loire.chambagri.fr** **www.terresdeloire.fr**

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

